

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LES TROIS OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART, ET DE MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le sept décembre, s'est réuni à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 36 Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
- Représentés :** 15 Damien ALLOUCH représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Bruno GALLIER représenté par François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Mickaël DAMIATI ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS
- Absents :** 5 Gabin ABENA ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT--AIGNAN ; Constant LEKIBY

2023-093

SECRETAIRE DE SEANCE
Faten BENAHMED

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

05 JAN. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

| | |
|-----------------|--|
| 2023-093 | FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR LA CAO RELATIVE A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LES TROIS OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRUNOY, D'EPINAY-SOUS-SENART, ET DE MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE |
|-----------------|--|

VU la note de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, L1411-6, D1411-3, D1411-5 et D1411-5,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT que l'organe délibérant, préalablement à l'élection des membres de la CAO doit fixer la condition de dépôt des listes des candidats,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : FIXE les conditions de dépôt des listes de la commission d'Appel d'offre relative à la concession d'aménagement pour les trois opérations d'aménagement dans le cadre des projets d'aménagement urbain de Brunoy, d'Epina-y-sous-Sénart et de Montgeron/Vigneux-sur-Seine de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Président avant l'ouverture de la séance du conseil communautaire devant élire les membres de la CAO. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Les listes devront comporter les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François Durovray

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fixation des conditions de dépôt des listes pour la CAO relative à la concession d'aménagement pour les trois opérations d'aménagement dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Brunoy, d'Épinay-sous-Sénart et de Montgeron/Vigneux-sur-Seine

Date de transmission de l'acte : 05/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2024

Numéro de l'acte : DCC2023-093 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20231214-DCC2023-093-DE

Date de décision : 14/12/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants